

Rapport des vérificateurs des comptes 2019

de l'association Suisse des ARL

à l'attention de l'assemblée générale de l'association

En notre qualité de vérificateurs des comptes, nous avons contrôlé les comptes annuels constitués des comptes d'exploitation et de bilan pour l'exercice comptable 2019 (1^{er} janvier au 31 décembre).

La tenue de la comptabilité incombe au comité alors que notre fonction est de contrôler et d'évaluer cette dernière.

Compte tenu des examens effectués par sondage, nous confirmons que :

- les soldes du compte d'exploitation et du compte de bilan sont justifiés,
- les justificatifs correspondent à la comptabilité,
- la comptabilité est tenue correctement et selon les règles de l'art.

Sur la base de notre évaluation, la comptabilité et les comptes annuels répondent aux dispositions du droit suisse et des statuts.

Nous recommandons l'adoption des présents comptes annuels de l'association faisant apparaître un bénéfice de CHF 2'366,96.- et un capital de CHF 7'279,15.- au 31 décembre 2019 ainsi que d'en donner décharge au comité.

Genève, le 21 février 2020

Charlet Manuel



Bouloudani Valérie

